

HÔTEL DE VILLE

Service des Sports, Loisirs, Jeunesse

N° tél. : 01 69 49 79.00

N/Réf. : NDA/CS/BP

DÉCISION N° 2011/183

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux passée avec l'association TAI CHI CHUAN – EVEIL HUMAIN

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yverres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

CONSIDERANT que l'association Tai Chi Chuan – Eveil Humain s'est rapprochée de la Commune pour demander à disposer de la salle du Taillis sis Rue René Brun à Yverres, appartenant à la Collectivité, aux fins d'y exercer les activités suivantes, correspondant à son objet social : pratique du Tai Chi Chuan et Tao,

CONSIDERANT que la Commune a accepté,

DÉCIDE


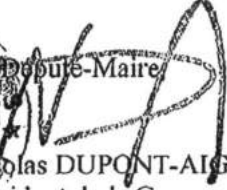
D'APPROUVER et de signer la convention de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux avec l'association Tai Chi Chuan – Eveil Humain, sise 4 Rue Denis Papin à YERRES, représentée par sa présidente, Madame Muriel CROBEDDU,

Dit que cette convention est établie pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable par décision expresse, sans excéder une durée totale de trois ans.

DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit,

Fait à Yverres, le 24 novembre 2011

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20111124-2011-183-AU
Date de télétransmission : 29/11/2011
Date de réception préfecture : 29/11/2011


Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yverres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

